

CIA - Grille d'évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir Encadrants/Non Encadrants

	Insatisfaisant	A améliorer	Satisfaisant	Supérieur aux attentes	Total évaluateur
Efficacité dans l'emploi : résultats professionnels obtenus et réalisation des objectifs					
Réalisation des objectifs en lien avec les orientations stratégiques ou opérationnelles/Mise en œuvre de projets et actions et capacité à les évaluer ou s'auto-évaluer	0	1	2	2,5	
Savoir organiser et planifier son travail et en rendre compte/ Anticipation et initiative/Gestion des priorités, de l'imprévu ou de l'urgence...	0	1	2	2,5	
Fiabilité et qualité du travail effectué/Respect des instructions, des normes et des procédures, des délais et des échéances, rigueur...	0	1	2	2,5	
Disponibilité, implication dans le travail et participation active à la réalisation des missions, sens des nécessités de service, ponctualité	0	1	2	2,5	
Total					
Compétences professionnelles et techniques					
Environnement professionnel et connaissances réglementaires (notamment les savoirs de la fiche de poste)	0	1	2	2,5	
Compétences techniques (les savoirs faire de la fiche de poste, maîtrise des outils ou logiciels, opérer les choix techniques adaptés/conseiller, assister et alerter les élus et services...)	0	1	2	2,5	
Entretien et développement des compétences/Capacité à s'adapter aux exigences du poste ou à l'évolution des missions/ Esprit d'ouverture au changement ou à l'innovation	0	1	2	2,5	
Maitrise de la communication écrite (rédactionnelle, analyse et synthèse...) ou orale (y compris animation de réunions ou groupe de travail)	0	1	2	2,5	
Total					
Qualités relationnelles					
Respect des valeurs du service public et des obligations professionnelles (réserve, discrétion, respect du secret professionnel, tenue, comportement...)	0	1	2	2,5	
Relationnel avec les interlocuteurs (élus, public, usagers, collègues, hiérarchie, partenaires professionnels...)	0	1	2	2,5	
Capacité à collaborer au collectif de travail/ au travail en transversalité/ à faire circuler l'information/à coopérer avec les partenaires	0	1	2	2,5	
Qualité d'écoute et de dialogue/Empathie/Bienveillance/Capacité à instaurer une communication efficiente	0	1	2	2,5	
Total					

Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (cotation pour les encadrants)

Capacité à déléguer, à superviser, coordonner et mobiliser une équipe (fixer les objectifs, organiser les moyens, identifier et valoriser les compétences, évaluer les résultats...)

0 1 2 2,5

Capacité à prévenir, gérer et arbitrer les conflits

0 1 2 2,5

Capacité à communiquer un savoir-faire, à développer et transmettre une compétence

0 1 2 2,5

Capacité à prendre des décisions dans son périmètre/Autonomie/Capacité à être force de propositions

0 1 2 2,5

Total
Evènements exceptionnels au cours de l'année

Maximum 6 points supplémentaires - préciser l'évènement ou les évènements exceptionnels intervenus

Total général
Barème d'attribution individuelle du CIA des encadrants

De 0 à 4 points : 0 % du montant individuel de base

De 4,5 points à 10 points : 20 % du montant individuel de base

De 10,5 points à 16 points : 40 % du montant individuel de base

De 16,5 points à 22 points : 60 % du montant individuel de base

De 22,5 points à 28 points : 80 % du montant individuel de base

De 28,5 points à 32 points : 100 % du montant individuel de base

De 32,5 points à 40 points : 110 % du montant individuel de base

De 40,5 points à 46 points : 120 % du montant individuel de base

Visa de l'agent
Barème d'attribution individuelle du CIA des non encadrants

De 0 à 3 points : 0 % du montant individuel de base

De 3,5 points à 7.5 points : 20 % du montant individuel de base

De 8 points à 12 points : 40 % du montant individuel de base

De 12,5 points à 16.5 points : 60 % du montant individuel de base

De 17 points à 21 points : 80 % du montant individuel de base

De 21,5 points à 24 points : 100 % du montant individuel de base

De 24,5 points à 30 points : 110 % du montant individuel de base

De 30,5 points à 36 points : 120 % du montant individuel de base

Visa du supérieur hiérarchique
Visa du Directeur général des services
**Montant attribué pour 2018
après décision de l'autorité territoriale**